

## SAV - Garantie constructeur

### - LA GARANTIE MARCHANDISE CONSTRUCTEUR

Les produits achetés sur notre site bénéficient de la garantie constructeur indiquée sur la fiche article. En cas de problème pendant la période de garantie initiale, la prise en charge sera assurée gratuitement. Les frais de main d'œuvre de démontage ainsi que les frais de ports aller et au retour restent par contre à la charge du client.

A noter également

que la plus part des marques accepte le renvoi directement par le consommateur sans repasser par le distributeur, permettant ainsi de réaliser une économie. En cas de retour directement au SAV de la marque, le client devra s'assurer de joindre avec le numéro de retour SAV qui lui aura été attribué (numéro à nous demander ou à demander au SAV de la marque) ainsi que preuve d'achat.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits, il vous est demandé de conserver la facture d'achat ou le bon de garantie rempli et tamponné par CR2V. Pour vous assurer des démarches à suivre concernant le service après-vente ou pour tout problème sur un produit, vous pouvez nous contacter par courriel [logistic@cr2v.com](mailto:logistic@cr2v.com)

Les garanties sont réalisées prioritairement via notre réseau partenaire. A défaut la prise en charge est faite dans la limite de la grille tarifaire du réseau CR2V.

Pour garantir le traitement de votre retour dans les meilleurs délais, ainsi que l'efficacité du diagnostic du fabricant, il vous sera demandé de joindre le document « Garantie constructeur » téléchargeable sur notre site mentionnant les motifs détaillés du retour.

Les retours pour expertise ou prise en garantie sont envoyés directement chez le fabricant. Les délais de traitement varient en fonction de la haute ou basse saison.

Les articles en retour de garantie ou non couvert par la garantie sont conservés 30 jours maximum dans nos locaux à compter du retour du fabricant.

Si l'article retourné n'est pas pris en garantie par le fabricant, les coûts d'acheminement vous seront facturés.

À

Les articles envoyés pour expertise en Service Après-Vente, doivent être retournés nus. C'est à dire, les roues sans pneus, boyaux, aimant de compteur ; les cadres sans jeu de direction, sans collier de selle...

Attention, les retours et les SAV doivent être retournés correctement protégés. Les retours ne seront pas admis si l'article a été endommagé durant le transport.

---

Rappel : Pour tout retour ou SAV, il faut obligatoirement obtenir l'accord du service logistique. Celui-ci vous fournira un numéro de retour à noter en évidence sur le colis. Tout retour ou SAV ne possédant pas de numéro de retour ou n'ayant pas été validé, au préalable par notre service logistique, est automatiquement refusé.

À

Chargement en cours...